

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 983

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances, M. Pupponi, M. Castellani,
M. Charles de Courson, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 78 QUINQUIES**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« À la fin du I de l'article L. 2531-13 du code général des collectivités territoriales, le montant :
« 330 millions d'euros » est remplacé par le montant : « 350 millions d'euros ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit le relèvement du FSRIF voté à l'Assemblée nationale pour accroître la péréquation en région Île-de-France.